

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE
Ref : 2021-
Téléphone: 04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le **27 DEC. 2021**

La préfète du Gard

à
Mesdames et messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
(CSS) autour des installations de la
société HYDRAPRO à LEDENON

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société HYDRAPRO, sur le territoire de la commune de LEDENON

P.J. : Arrêté de création de la CSS
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté de création de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société HYDRAPRO, à LEDENON, dans le cadre de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la première réunion de la CSS se tiendra le :

jeudi 13 janvier 2022 à 14H30
dans la salle des fêtes de Lédénon
place de la Fontaine
30120 Lédénon

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- Installation de la CSS avec la désignation du président et du bureau
- Prévention des risques accidentels sur les établissements seveso
- Présentation de l'établissement Hydrapro et de son projet d'évolution au regard des risques accidentels
- Point d'avancement de l'instruction du dossier et de l'institution de servitudes d'utilités publiques
- Bilan d'activité 2021
- Plan particulier d'intervention (PPI) : exercice 2021
- questions diverses.

J'appelle votre attention sur l'intérêt que représente la constitution de la présente commission, l'établissement HYDRAPRO relevant du statut seveso seuil haut.

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

La préfète,

Pour la préfète,
Le secrétaire général


Frédéric LOISEAU

Liste des destinataires

Collège « Administrations de l'Etat » :

La préfète du Gard, ou son représentant,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
Le directeur des sécurités du service interministériel de défense et de protection civile du Gard, ou son représentant,
Le chef du service d'incendie et de secours du Gard ou son représentant,
Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,
Le directeur de l'agence régionale pour la santé de la région Occitanie.

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »:

M. Frédéric BEAUME, maire de Lédenon
M. Christophe ZARAGOZA, adjoint au maire de Lédenon
M. Gérard BLANC, conseiller départemental du canton de Redessan

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

M. Jean-Francis GOSSELIN, Société de protection de la nature du Gard
M. Christian CAMELIS, Association pour la protection du cadre de vie de Lédenon
M. Guillaume VIGNEAU, responsable opération recherche Société Vilmorin, riverain

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Mme Emmanuelle DANET, responsable site
M. Benoît BENÂTRE, directeur technique groupe
Mme Tiphaine LE ROUX, responsable des projets ICPE et sûreté des sites

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

Mme Karine RUBIO
M. Gaëtan ZAMORA